

CHAUSSURES PAPILLON-BONTE 167, rue de Lannoy

Journal de Roubaix

CHAUSSURES "UNIC" "PINET" "SADERNE" DEPOT: M<sup>me</sup> PAPILLON-BONTE

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX ABONNEMENTS: Nord et limitrophes... France et Belgique... Union postale...

EN NOUVELLE-CALÉDONIE avec la Coopérative mutuelle de Colonisation néo-calédonienne

LES DÉSIILLUSIONS QU'Y ONT ÉPROUVÉES LES COLONS DU NORD (Récit d'un de nos collaborateurs rentré à Roubaix)

L'un de nos collaborateurs, M. Maurice Tiberghien, qui avait accompagné dans leur expédition les colons du Nord partis pour la Nouvelle-Calédonie, en novembre 1925, est de retour à Roubaix.



UNE VUE DE NOUMÉA (pointe Sud de la ville)

Une catastrophe qui verrait la ruine de centaines de ménages. Il s'agissait d'aller en Nouvelle-Calédonie cultiver d'immenses étendues de terres vierges d'une fertilité extraordinaire, disant-on. C'était un rude labeur en perspective, mais qui rapidement devait donner à ceux qui l'entreprendaient, une situation lucrative.

est si vrai que les fils de colons calédoniens, qui, d'après les lois locales, ont droit à une concession gratuite de 25 hectares, n'en réclament pas le bénéfice. L'administration serait d'ailleurs bien ennuyée si elle était mise en demeure de leur accorder! Néanmoins, quelques gros propriétaires ont encore de vastes domaines inutilisés — sauf pour l'élevage — et qui donneraient une grosse proportion d'hectares cultivables. Mais, ils ne veulent pas vendre: ils entendent que la terre, même en jachère, vaut à l'heure actuelle beaucoup plus qu'une liasse de francs-papier. Et ils la gardent.

Le fait que l'administration pénitentiaire a été pendant de longues années propriétaire d'immenses domaines, qu'elle attribuait aux « bagnards élargis », maintenant disparus, a jeté une certaine perturbation dans la tenue du cadastre. Il s'en est suivi notamment que certains domaines n'ont plus maintenant de propriétaire, alors qu'ils sont toujours censés appartenir à quelqu'un. L'un des premiers

gestes de l'actif gouverneur qui a maintenant la colonie, a été de nommer une Commission de terres, laquelle a été spécialement chargée de procéder à une enquête détaillée sur ce point. Il est donc bien probable que d'ici un mois le gouverneur aura à sa disposition pour les donner en concession, un certain nombre de petits domaines qui permettront l'installation de petits colons.

D'autre part, plusieurs réserves indigènes ne sont point, ou le sont très mal, utilisées par les Canaques qui les laissent en friche et se contentent pour leur nourriture de quelques poissons, de noix de coco et d'ignames. C'est dans ces réserves que se trouve la concentration des tribus qui permettraient de désaffecter certaines réserves? Agissant ainsi, on ne ferait d'ailleurs qu'anticiper: la population ne diminue d'année en année, on arrivera fatalement à ces désaffectations qui, elles aussi, livreraient d'autres domaines à la colonisation.

Bref, après la cruelle désillusion de Douai, les membres de la Coopérative ne se découragent pas. Ils avaient emporté du Nord, un fonds de persévérance qui les soutient en ce moment difficile. Ils étaient d'ailleurs aidés moralement par le Gouvernement et par la population, qui, elle, connaissait Baoul, savait que la terre n'en valait rien et qu'il ne s'y installerait certainement point.

Mais encore fallait-il trouver un autre domaine. Le distingué gouverneur, M. Guyon, auprès de qui la Coopérative a trouvé une aide précieuse et de tous les instants, chargée son service topographique et son service des domaines de recherches les terres qui pourraient être cédées au groupement. Après une compilation laborieuse d'archives et de plans, on finit par découvrir quelques terrains libres:

1° Un terrain de 200 hectares près de Poya et qui fut naturellement jugé trop petit; 2° Un autre de 2.300 hectares dans la Haute-Nessadiou, qui n'avait qu'un défaut, celui d'être un « agrandissement » trop ressemblant de Daoul; 3° Enfin un terrain de 2.800 hectares, dénommé 21<sup>e</sup> kilomètre et situé entre Mouldou et Bourail.

LE CARDINAL MERCIER

M<sup>me</sup> Jehan d'Ivray vient de publier dans la collection Les Cloches de France, une plaquette consacrée au cardinal Mercier. Appréhendant d'articles et d'études, on pourrait croire que tout a été dit « sur cette grande figure de notre petite époque ». Mais quelle littérature pourra jamais épuiser un aussi magnifique sujet? Cette âme si riche et si complexe offre tant d'aspects et de si divers, qu'on ne peut d'un seul regard l'embrasser.

Les lecteurs du Journal de Roubaix n'ont pas besoin qu'on leur présente l'auteur de la Rose du Fayoum. Ils connaissent la saveur de son style, sa cadence et son rythme; ils savent ses qualités d'émotion et comment elle n'est pas besoin que leur dise que son dernier livre est un petit chef-d'œuvre. C'est l'avis de Sa Grandeur Mgr Bandrillat. En réponse à l'éloge dédicace qui lui a été faite de l'ouvrage, il a bien voulu écrire une lettre-préface remarquable, peut-être un peu didactique: trois points comme dans un sermon, mais un sermon du recteur de Paris.

Ce sont bien là quelques-uns des traits caractéristiques de cette figure que dessine avec quel art aisé — la plume habile de M<sup>me</sup> Jehan d'Ivray. Mais il est d'autres aspects que notre écrivain a su mieux que personne découvrir et rendre et qui, pour être plus émouvants, n'en sont pas moins éblouissants: ce sont les humbles, par exemple, cette réalisation si parfaite du programme déjà tracé à l'évêque par saint Paul: Tout à tous pour les gagner à Jésus-Christ.

Car c'est l'un des talents de M<sup>me</sup> Jehan d'Ivray de savoir admirablement adapter son style aux sujets si différents qu'elle aborde. Vous vous rappelez la magie de ses pages sur l'Égypte, cette chaude et vibrante évocation de ces terres brûlées de soleil, de la geyser avec un peu de malignité à la croisée des chemins qui mènent en Flandre; je m'attendais à ce que ses yeux tout remplis de la splendeur de l'Orient ne fussent discernés le charme trop discret de nos paysages du Nord.

Or, lisez ces lignes à la fin du premier chapitre: « Je reviens l'humble salle d'hôtel où, sous le jour tombant, je griffonnais les notes qui devaient fixer ma mémoire, le ciel bas, tel que les habitants de Malines le voient si souvent, les yeux vertes, le pavé luisant sous la brume spatiale. » Connaissiez-vous Malines? C'est cela, n'est-ce pas, et c'est un tour de force en quatre lignes de nous en restituer l'essentiel. Je voudrais avoir la place de multiplier les exemples de ce rare talent d'adaptation et entre autres une page sur la théologie et les théologiens... Mais vous la lisez et vous en savourerez l'ironie discrète. Car j'en ai assez dit pour vous alécher et, cependant, je n'ai pas longé autant qu'il le méritait ce délicieux petit livre.

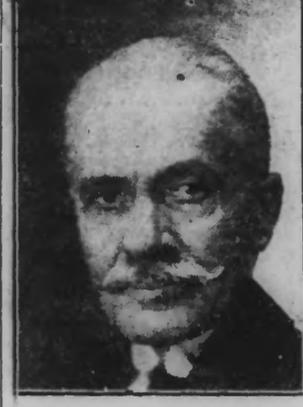
A GENEVE Le Conseil de la Société des Nations vote la levée du contrôle en Autriche

Genève, 9 juin. — M. Paul Boncour, arrivé de Paris à 8 heures, occupait, ce matin, le siège de la France à la séance du Conseil. Les représentants du Brésil et de l'Espagne étaient présents. Sir Austen Chamberlain, rapporteur du Comité de l'Autriche, propose au Conseil la levée du contrôle autrichien. Il rappelle les difficultés de la tâche qui a si heureusement réussi et rend hommage au Gouvernement autrichien et au peuple autrichien, à M. Zimmermann et à la Société des Nations. La levée du contrôle est votée à l'unanimité.

Puis la plupart des membres du Conseil tiennent à commenter d'abord l'événement. M. Benès constate avec satisfaction le règlement d'une difficulté qui a mis, à un moment, en danger, la paix de l'Europe. Le vicomte Ishii pour le Japon et M. Vandervelde, ministre des Affaires étrangères de Belgique, parlent dans le même sens. Quant à M. Paul Boncour, représentant de la France, il a adressé à l'Autriche, au nom de son Gouvernement, ses félicitations pour la joyeuse avec laquelle elle a rempli ses engagements internationaux.

Le commissaire général, M. Zimmermann, prenait alors la parole pour la deuxième fois, s'efforçant de tirer les leçons de l'expérience autrichienne. En passant, le commissaire général de la Société des Nations a dit quelques mots consacrés aux États de l'Europe dont la monnaie est dans une situation défavorable.

EN POLOGNE LA GRÈVE GÉNÉRALE DES TRAMWAYS A LILLE



M. MOSCICKI (Photo H. Manouil) le nouveau président de la République polonoise

M. Daniel Vincent au banquet de l'Union des Syndicats patronaux des Industries textiles

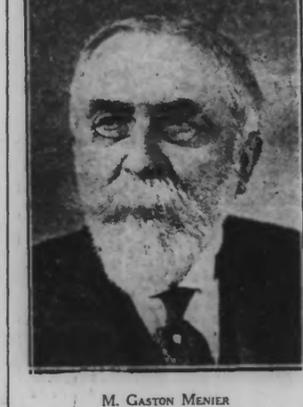
Paris, 9 juin. — M. Daniel-Vincent, ministre du Commerce et de l'Industrie, a présidé le banquet de l'Union des Syndicats patronaux des Industries textiles. A ses côtés, avaient pris place MM. P. Roy, président de l'Union; H. Donon, secrétaire général; le colonel Denain, représentant le président de la République; les représentants du ministre du Travail et des Finances; Nicolle, Le Mire, Astier, députés; Kempf, président de la Chambre de Commerce d'Amiens; les délégués des grandes associations industrielles et commerciales; les principaux délégués des centres textiles, Lille, Roubaix, Tourcoing, Armentières, Dunkerque, Calais, Fourmies, Caubert, etc.

Au dessert, après que M. Roy eut rappelé les vœux formulés par l'assemblée générale de l'Union, et M. Donon remercié les personnalités présentes, M. Daniel-Vincent a dit tout l'intérêt porté par le Gouvernement aux efforts faits par les industriels pour développer l'industrie.

Table with 3 columns: CURRENCY, MARCH, MARCH. Rows: LIVRE, DOLLAR, BELGIQUE.

M. GASTON MENIER AURAIT VENDU UNE ÎLE A L'AMÉRIQUE

On vient d'annoncer, à Québec, que l'île d'Anticosti, dans le golfe du Saint-Laurent, près de la côte du Canada, a été vendue par



M. GASTON MENIER

M. Gaston Menier, sénateur français, à la « Compagnie Wayagamack des pulpes et papiers », pour le prix de 150.000.000 de francs.

M. Gaston Menier avait tenté un essai de colonisation — couronné de succès — dans cette île, qui a un million d'hectares de superficie et 629 kilomètres de côtes, et dont il était propriétaire depuis plus de trente ans. M. Menier y a créé des ports, des lignes de chemin de fer, une flotte, un hôtel, un théâtre, un cinéma, une école, une école, des villas, etc.

LA GRÈVE GÉNÉRALE DES TRAMWAYS A LILLE

ELLE EST DÉCIDÉE PAR 1.010 VOIX CONTRE 6

Mercredi matin, vers 3 h. 30, les employés et ouvriers de la Compagnie des tramways de Lille, après avoir pris connaissance des dernières propositions de la Compagnie, ont voté par 1.010 voix contre 6, la grève.

Comme conséquence à la décision prise au cours de la nuit de mardi à mercredi, par le Syndicat du personnel des tramways de Lille, aucun tramway n'est sorti des dépôts de la Compagnie.

Les très nombreux habitants des communes suburbaines de Lille qui viennent travailler en ville, ainsi que les ouvriers qui, le matin, utilisent les premiers tramways, ont dû, par ce temps pluvieux, gagner pédestrement le lieu de leur travail.

Par contre, les lignes de tramways de la Compagnie E. L. R. T., qui desservent en totalité ou en partie, certaines localités de la banlieue, telles que La Madeleine, Hellemmes, Maro-en-Barœul ou faubourgs comme Fives, Sajat-Maurice, etc., ont vu leurs voitures archibondées, dès le début de la prise du service. Les taxis, d'autre part, ont vu augmenter leur clientèle, surtout le mercredi, jour de Bourse.

La physionomie de la ville sans tramways roulant dans nos rues présente un aspect de circulation beaucoup plus facile et les embouteillages sont moins nombreux.

Enfin les kiosques de tramways des places de la Gare, de Tourcoing et de la Grand-Place sont fermés au public.

LES GRÉVISTES EMPÊCHENT LES CHEFS DE SERVICE DE RENTRER AU DEPOT

Cette première journée a été marquée par quelques incidents. C'est ainsi que, dès la première heure, des groupes d'employés en grève, se tenant aux abords de l'usine et des dépôts, exerçant une surveillance visible.

L'usine de production d'énergie électrique fonctionnait encore. On sait, d'ailleurs, que la Compagnie alimente en courant une importante partie de l'industrie locale et suburbaine.

Dans le cours de la matinée, les directeurs et ingénieurs de la Compagnie voulurent entrer dans les bureaux de l'usine, mais les grévistes de surveillance s'opposèrent à leur passage.

L'intervention de la police municipale fut totalement inefficace. Seul, après pourparlers, M. Thomas, directeur, put franchir les barrières de surveillance des grévistes et pénétrer ainsi à l'intérieur des bureaux.

Le renforcement du service d'ordre. M. le Préfet du Nord, rentré à Lille par le train de 13 h. 05, venant de Paris, a reçu, dès son arrivée à la Préfecture, M. Potentier, commissaire central, qui l'a entretenu de l'organisation du service d'ordre reconnu comme ayant été particulièrement déficiente.

On envisageait, en haut lieu, le renforcement de la police municipale jusqu'à un noyau inférieur à la tâche qui lui incombe d'assurer l'ordre; on lui adjoindrait un peloton d'une cinquantaine de gendarmes qui gardent d'ores et déjà les trois dépôts de la rue Roland. Une section à cheval se tient en permanence à l'angle de la rue Auber et une autre à l'entrée des ateliers de l'usine électrique.

De cette façon, contrairement à ce qui se passait ce matin, il n'y a plus d'attroupement de grévistes devant les bâtiments de la Compagnie qui se trouvent rue Roland, mais les employés continuent à stationner en deux groupes assez compacts à l'angle de la rue Roland et de la rue Auber, ainsi qu'à proximité de l'entrée des ateliers dépendant de l'usine.

Grâce à la protection de la force publique, l'usine qui fournit l'électricité à des industries locales continue de produire le courant. D'autre part, le maire de Lille a fait demander, de son côté, M. Potentier, afin qu'il s'entretienne avec lui de l'organisation du service d'ordre.

UNE ENTREVUE A LA PREFECTURE A 17 heures, M. le Préfet du Nord a reçu, dans son cabinet, M. Lecomte, président du Syndicat des employés et ouvriers de tramways. M. Hédolo a prévenu le délégué des ouvriers qu'il ferait respecter la liberté du travail.

M. Lecomte a déclaré à diverses personnes avec lesquelles il s'est entretenu, que les ouvriers et employés étaient disposés à faire une grève à outrance.

LE PREFET SUSPEND LE SERVICE D'ORDRE Au cours de l'entrevue, M. Lecomte a demandé au préfet le retrait des gendarmes, demandé à laquelle le préfet a consenti, à condition que la liberté du travail soit respectée dans l'usine électrique.

À ce sujet, les représentants des grévistes ont déclaré qu'il appartenait à la Compagnie d'organiser, pour la production du courant, un service de fortune, sans opérer de pression sur le personnel en grève et sans aller chercher à domicile, au moyen d'auto-cars, les ouvriers de l'usine géométrique.

LE RENFORCEMENT DU SERVICE D'ORDRE M. le Préfet du Nord, rentré à Lille par le train de 13 h. 05, venant de Paris, a reçu, dès son arrivée à la Préfecture, M. Potentier, commissaire central, qui l'a entretenu de l'organisation du service d'ordre reconnu comme ayant été particulièrement déficiente.

On envisageait, en haut lieu, le renforcement de la police municipale jusqu'à un noyau inférieur à la tâche qui lui incombe d'assurer l'ordre; on lui adjoindrait un peloton d'une cinquantaine de gendarmes qui gardent d'ores et déjà les trois dépôts de la rue Roland. Une section à cheval se tient en permanence à l'angle de la rue Auber et une autre à l'entrée des ateliers de l'usine électrique.

De cette façon, contrairement à ce qui se passait ce matin, il n'y a plus d'attroupement de grévistes devant les bâtiments de la Compagnie qui se trouvent rue Roland, mais les employés continuent à stationner en deux groupes assez compacts à l'angle de la rue Roland et de la rue Auber, ainsi qu'à proximité de l'entrée des ateliers dépendant de l'usine.

UN NOUVEL INCIDENT RUE AUBER Un nouvel incident s'est produit, vers 17 heures, aux abords du dépôt, lors d'une entrée de contrôle.

Un contrôleur voulut permettre l'accès de l'usine à un jeune ouvrier. Les grévistes de surveillance s'y opposèrent et une légère bagarre se produisit.

Un watman, qui se trouvait parmi les grévistes, fut légèrement blessé à l'œil au cours de cet incident.

La situation politique et financière

PAS DE REMANIEMENT DE CABINET

LA SUPPRESSION DU CARNET DE COUPONS. — L'EXPORTATION des CAPITAUX LES IMPÔTS SUR LES VALEURS MOBILIÈRES

Le retour de M. Briand

Une conférence ministérielle Paris, 9 juin. — M. A. Briand, qui est rentré de Genève ce matin, a réuni ses collègues du Cabinet au quai d'Orsay, avant de se rendre à la réunion du Conseil des ministres, qui s'est tenue sous la présidence de M. Gaston Doumergue.

Les bruits qui courent Dans les couloirs de la Chambre, le bruit a couru que cette conférence présenterait un intérêt exceptionnel. Plusieurs députés se disaient, en effet, en mesure d'assurer que M. Raoul Péret, au cours de conversations avec le ministre, soit avec des membres du Cabinet, avait manifesté l'intention de suggérer la constitution d'un ministère d'union nationale.

Le ministre des Finances estime qu'un tel ministère, s'appuyant sur une très large majorité, pourrait plus facilement faire aboutir le plan d'assainissement financier actuellement en préparation.

M. Briand et ses collaborateurs auraient donc à examiner sous quelle forme et dans quelles conditions il conviendrait d'accepter l'idée de M. Raoul Péret. S'il s'y ralliait, on serait amené naturellement à envisager l'éventualité de la démission collective du Cabinet, en vue de permettre à M. Briand de le reconstruire, en y faisant entrer quelques personnalités politiques nouvelles. Mais, au contraire, le Conseil peut être d'avis qu'une crise ministérielle, même si elle pouvait se dénouer très rapidement, ne serait pas sans présenter de sérieux inconvénients, au moment où se poursuivent les efforts pour le relèvement du franc.

La réunion du Quai d'Orsay

Paris, 9 juin. — A 9 h. 45, un Conseil de Cabinet a été tenu sous la présidence de M. Aristide Briand.

M. Jean Durand, ministre de l'Intérieur, a fait connaître au Conseil les conclusions des travaux du Comité des restrictions. Dès à présent, il a adopté un certain nombre de mesures sur lesquelles le Gouvernement a commencé à délibérer. Le Conseil a autorisé M. François Binet, ministre de l'Agriculture, à déposer le projet concernant le remboursement des droits de douane sur le blé.

Le Conseil de Cabinet a pris fin un peu avant 11 heures.

Un Conseil des ministres

Les ministres se sont rendus aussitôt à l'Élysée, où devait se tenir un Conseil sous la présidence de M. G. Doumergue. En quittant le quai d'Orsay, M. Jean Durand, ministre de l'Intérieur, interrogé, a déclaré que les bruits de crise ou de remaniement ministériel n'étaient point fondés et qu'il n'en avait pas été question au cours de la délibération de mercredi matin.

La situation financière

Premières mesures Le Conseil des ministres a commencé à 11 h., à l'Élysée, sous la présidence de M. Gaston Doumergue.

Après avoir entretenu le Conseil de la situation sur le marché des changes, le ministre des Finances a indiqué que la préparation des projets financiers se poursuivait activement.

Le carnet de coupons En attendant le dépôt de ces projets, M. R. Péret a donné des instructions pour suspen-